

Le Comité de la Santé mentale du Québec (C.S.M.Q.)

Pierre Vendette

Volume 8, numéro 1, juin 1983

Structures intermédiaires ou alternatives?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/030173ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/030173ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vendette, P. (1983). Le Comité de la Santé mentale du Québec (C.S.M.Q.). *Santé mentale au Québec*, 8(1), 144–147. <https://doi.org/10.7202/030173ar>

LE COMITÉ DE LA SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC (C.S.M.Q.)

Nature du C.S.M.Q.

Le Comité de la santé mentale du Québec est un organisme de planification, dont les membres sont nommés par le Gouvernement du Québec, sur proposition du Ministre des Affaires sociales.

Le mandat général de ce Comité est de coopérer avec le personnel-planificateur du ministère des Affaires sociales à la réalisation des activités de planification dont est responsable ce ministère dans le champ de la santé mentale.

Histoire du C.S.M.Q.

Le Comité de la santé mentale du Québec a été créé le 25 août 1971 par un Décret du Gouvernement du Québec.

Le Comité a successivement été présidé par les docteurs :

- Laurent Houde
- Jacques MacKay
- Yvon Gauthier
- et Gaston Harnois

Au cours des huit cycles complets de production qu'il a connus, le Comité a produit des documents sur une vingtaine de sujets, dont

- l'organisation des services de soins psychiatriques
- la prévention dans le domaine de la santé mentale
- la psychochirurgie
- la sismothérapie
- la thérapie du comportement de type aversif
- la Loi sur la protection du malade mental etc.

Réalisations récentes du C.S.M.Q.

Plus récemment, le Comité de la santé mentale du Québec a produit des documents sur

- la stérilisation et la déficience mentale,
- les enfants placés,
- les garderies,
- l'information de masse en santé mentale,
- l'autisme et les autres psychopathologies graves de l'enfance,
- la prévention du suicide,

tout en collaborant, avec la Direction des politiques de santé du ministère, au lancement d'un important dossier d'évaluation du niveau de santé de la population du Québec.

Fonctionnement du C.S.M.Q.

Un texte récent intitulé «Le Comité de la santé mentale du Québec — Ébauche d'éléments de réflexion et de discussion sur le Comité et sa productivité» contient la brève description suivante du fonctionnement du Comité :

«B. Comment le C.S.M.Q. fonctionne-t-il?

- Détermination des mandats du Comité :
Tout part maintenant des mandats à réaliser au cours de l'exercice suivant. Des discussions se déroulent sur le sujet entre les principaux fonctionnaires concernés au M.A.S. et le Président du Comité, le tout se terminant par l'envoi au Ministre des Affaires sociales (à qui se rapporte le Comité) d'une série de propositions de mandats qu'il conviendrait de confier au C.S.M.Q. pour son exercice suivant. *Le Minis-*

tre détermine la nature des mandats qu'il entend confier au Comité et les communique à son Président.

- **Réalisation de travaux préparatoires :**
Étant au fait des propositions de mandats devant être transmises au Ministre des Affaires sociales, le Secréariat du C.S.M.Q. fait réaliser dès que possible sur les différents sujets visés des travaux préparatoires pouvant faciliter leur traitement par les prochains membres du Comité :
- **Fixation de la procédure et des critères de sélection des prochains membres du Comité**
Le Président du Comité propose concomitamment au Ministre des Affaires sociales de procéder pour lui à la recherche des prochains membres du C.S.M.Q., et lui suggère les critères qui pourraient servir à la sélection de ces personnes. Avec l'accord du Ministre, et après avoir identifié les exigences des mandats confiés au Comité pour son prochain exercice, le Président établit de concert avec le Secrétaire du Comité une liste de personnes pour composer le prochain Comité, en s'appuyant sur les critères de sélection arrêtés par le Ministre (la compétence, la disponibilité, la multidisciplinarité, la représentation équitable des sexes, la représentation adéquate des régions, la continuité, la représentation des bénéficiaires...).
- **Nomination des membres :**
Les membres du Comité sont nommés par Décret du Gouvernement du Québec, sur proposition du Ministre des Affaires sociales.
- **Lancement des travaux du Comité :**
À leur première réunion, les membres du C.S.M.Q.
 - se voient soumettre un calendrier de réunions pour l'année qui suit
 - se voient proposer de tenir ces réunions dans la ville la mieux située pour leur tenue
 - se voient suggérer des modes de fonctionnement pour la réalisation concomitante des travaux à faire
 - forment les Sous-comités de travail requis et confient un mandat spécifique à chacun d'eux

- **Lancement des travaux des Sous-comités :**
À leur première réunion, les membres de chacun des Sous-comités formés
 - précisent les objectifs à poursuivre dans le cadre de la réalisation de leur mandat spécifique
 - déterminent le cheminement à emprunter pour réaliser ces objectifs et les moyens nécessaires pour le faire
 - arrêtent la date de livraison de leur rapport final
 - décident de la forme de l'illustration des décisions prises pour soumission à l'approbation du Comité, pour information aux intéressés, et pour faciliter le contrôle de la marche des travaux.
- **Réalisation des travaux :**
Grâce notamment aux connaissances, à la compétence, à la motivation, et aux efforts de leurs membres, ainsi qu'aux multiples contributions reçues des nombreux milieux et auteurs consultés, les Sous-comités arrivent à réaliser leur mandat spécifique, ayant fait périodiquement rapport au Comité sur la marche de leurs travaux, tout au long de leur déroulement. Après avoir tenu plusieurs réunions pour notamment recevoir les rapports d'étape de ses Sous-comités, le Comité en vient pour sa part à pouvoir apprécier les rapports finals qu'ils lui soumettent. Il les modifie au besoin, puis les approuve. Il les fait parvenir ensuite au Ministre et à ses principaux collaborateurs du ministère des Affaires sociales, avant de les rendre publics et d'assurer leur diffusion auprès des personnes concernées.
- **Rencontre avec le Ministre :**
Chaque cycle de production se termine pratiquement lorsque les membres du Comité rencontrent le Ministre et ses principaux collaborateurs pour leur remettre leur rapport d'activités. Il se termine de fait lorsque d'autres membres sont nommés pour former le Comité et s'attaquer à de nouveaux mandats.»

Membres du C.S.M.Q.

Depuis le 26 janvier 1983, et pour les deux prochaines années, le Comité de la santé mentale du Québec est composé comme suit.

Président : — Dr. Gaston Harnois, psychiatre
Directeur général du Centre hospitalier Douglas

Vice-président : — M. Roger Paquet, détenteur
d'une maîtrise en service social
Directeur général du Centre d'accueil «Les jeunes de l'Outaouais»

Autres membres : — Mad. Ellen Corin, docteur en psychologie

Directrice de l'Unité de recherche psychosociale au Centre de recherche du Centre hospitalier Douglas
— Mad. Mireille Fillion, bachelière en sociologie

Directrice de l'analyse et de l'évaluation des programmes à la Fédération des C.L.S.C. du Québec

— Mad. Michelle Fitzgerald
Préposée aux relations publiques de l'Association Lavalloise de parents pour le bien-être mental (ALPABEM)
Personne désignée par le Ministre de la Justice du Québec dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse

— Mad. Nicole Fontaine, détentrice d'une maîtrise en gestion des services de santé
Conseillère-cadre à la planification-programmation au C.R.S.S.S. de la Montérégie

— Mad. Christine Gourgue
Porte-parole du Comité des bénéficiaires et membre du Conseil d'Administration du Centre hospitalier Robert-Giffard
Présidente du groupe Auto-Psy

— Dr. Laurent Houde, psychiatre à l'hôpital du Haut-Richelieu

— Dr. Henry Kravitz, psychiatre-chef à l'Hôpital Général Juif

— Dr. Mireille Lajoie, pédiatre
Directrice du Département de santé communautaire au Centre hospitalier Ste-Marie de Trois-Rivières

— Dr. Yves Lamontagne, psychiatre
Directeur du Centre de recherche psychiatrique à l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine

— Mad. Francine Lavoie, docteur en psychologie

Professeur adjoint à l'Université Laval

— Mad. Odette Marot, détentrice d'une maîtrise en sciences infirmières
Directrice adjointe des soins infirmiers au Centre hospitalier régional de Lanaudière

— Mad. Guylaine Séguin-Tremblay, docteur en psychologie
Psychologue clinicienne attachée au Département de pédiatrie au Centre universitaire de Sherbrooke

— Mad. Lise Tessier, diplômée en pratique avancée en service social
Conseillère-cadre au Service de la planification et de la programmation au Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain.

Mandats du C.S.M.Q.

Au cours des deux prochaines années, le Comité de la santé mentale du Québec s'emploiera notamment :

- à continuer à fournir sa collaboration à la Direction des politiques de santé du ministère pour que soit mené à terme l'important dossier d'évaluation du niveau de santé de la population du Québec lancé précédemment ;
- à faire le point sur ce qu'il faudrait faire au Québec dans le domaine des ressources alternatives pour les personnes souffrant de maladie mentale ou déficientes mentales, préparant ainsi une collaboration qu'il devra fournir à un Comité d'étude formé par le M.A.S. sur la grande question des ressources alternatives ;
- à faire le point également sur ce qu'il conviendrait de réaliser au Québec pour protéger et développer davantage la santé mentale des enfants et des adolescents, notamment en identifiant les problèmes de santé mentale que connaissent les jeunes dans notre société, en soulignant les possibilités qui s'offrent pour prévenir ces problèmes, et en suggérant des stratégies de prévention à leur égard ;
- à réaliser un travail d'approfondissement de la notion de santé mentale ;

- à cerner les philosophies et modes d'intervention en santé mentale ayant cours dans certains pays, tant au niveau de la promotion de la santé mentale, de la prévention des malaises psychiques graves, des maladies mentales et des déficiences mentales, qu'à celui des services à offrir aux personnes souffrantes sur le plan psychique ou déficientes mentales;
- à identifier les possibilités d'intervention scientifiquement établies efficaces, non efficaces, aussi bien, encore une fois, au niveau de la promotion de la santé mentale, de la prévention des malaises psychiques graves, des maladies mentales et des déficiences mentales, qu'à celui des services à offrir aux personnes souffrantes sur le plan psychique ou déficientes mentales;

- à participer activement à la préparation d'un projet de politique de santé mentale faisant état, d'une part, des grands problèmes de santé mentale des Québécoises et Québécois, des principaux groupes à risque dans notre collectivité, et proposant, d'autre part, une philosophie d'intervention en santé mentale, des objectifs et des programmes pour le Québec sur ce plan.

Pierre Vendette

L'auteur est secrétaire exécutif du C.S.M.Q. Notes présentées au Regroupement des parents et amis(es) du malade mental de l'Association canadienne pour la santé mentale (Filiale de Québec), 23 mars 1983.

*Mode d'organisation et mode de rattachement du C.S.M.Q.
au ministère des Affaires sociales*

La figure qui suit souligne quelques-uns des liens de rattachement du Comité de la santé mentale du Québec au ministère des Affaires sociales et indique le mode d'organisation qu'adoptera vraisemblablement le Comité pour le cycle de production qu'il vient d'entreprendre.

